



Réunion du 21 Avril 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 35

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : ISABELLE BERSOUX, JEAN-LOU WEBER, NICOLAS SAUVANAUD, OLIVIER FRACHET

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

.....

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U18 INTERDISTRICTS

- **Match N.53999812 du 25/04/2026 à 15h entre PAYS AREDIEN F.C 1 et FUN 87 HL GJ**

Prévu initialement le 25/04/2026 à 15h au stade MARCEL DE LA BORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE, se jouera le même jour, à la même heure, au stade JEAN GUILHOT à LADIGNAC-LE-LONG.

Catégorie U15

- **Match N.55128003 du 25/04/2026 à 15h entre ST-JUNIEN A.S et US SAINT-LEONARD DE NOBLAT (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 25/04/2026 à 15h, se jouera le même jour, à la même heure, au stade DU CHALET 2 à SAINT-JUNIEN.

- **Match N.55128884 du 25/04/2026 à 13h entre PAYS AREDIEN F.C et EYMOUTIERS A.S (D2, poule B)**

Prévu initialement le 25/04/2026 à 13h, se jouera le même jour, à 15h, au stade MARCEL DE LA BORDERIE à SAINT-YRIEIX LA PERCHE.

- **Match N.55127972 du 29/04/2026 à 18h30 entre VERNEUIL S/VIENNE F.C et BOISSEUIL 87 F.C (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 29/04/2026 à 18h30, se jouera le 06/05/2026, à 18h30, au stade MUNICIPAL 1 à VERNEUIL S/VIENNE.

Catégorie U17

- **Match N.55137684 du 24/01/2026 à 15h entre LIMOGES LAFARGE J.S et GJ PANAZOL-VIGENAL (D1, poule unique)**

Prévu initialement le 24/01/2026 à 15h et suite à la décision de la commission de discipline (procès-verbal en date du 25/02) la commission informe les clubs que la rencontre se jouera à huis clos le 29/04/2026 à 18h, au stade DE BUXEROLLES à LIMOGES.

Catégorie COUPE U17 CONSOLANTE

- **Match N.55615091 du 18/04/2026 à 15h entre US SAINT-LEONARD DE NOBLAT et SA LE PALAIS S/VIENNE**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15h au stade DU BREUIL à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, et suite au forfait du club de SAINT-LEONARD DE NOBLAT, la commission enregistre le résultat suivant :

US SAINT-LEONARD DE NOBLAT : 0 but – SA LE PALAIS S/VIENNE : 3 buts

Le club de SAINT-LEONARD DE NOBLAT sera débité d'un montant de 50€ au titre de son premier forfait (selon relevé de droit financier).

- **Match N.55615096 du 18/04/2026 à 15h entre GJ FCCO/SCS/FEUILLAR et FUN 87 HL GJ**

Prévu initialement le 18/04/2026 à 15h au stade MARCEL VILLATE à DOURNAZAC, et suite au forfait du club de GJ FUN 87 HL, la commission enregistre le résultat suivant :

GJ FCCO/SCS/FEUILLAR : 3 buts– FUN 87 HL GJ : 0 but

Le club de GJ FUN 87 HL sera débité d'un montant de 50€ au titre de son premier forfait (selon relevé de droit financier).

Catégorie COUPE U15

- **Match N.55611977 du 06/05/2026 à 18h30 entre AIXE S/VIENNE A.S et BOISSEUIL 87 F.C**

Prévu initialement le 06/05/2026 à 18h30, se jouera le 29/04/2026, à 18h30, au stade MUNICIPAL 1 à BOISSEUIL.

Catégorie COUPE U15 CONSOLANTE

- **Match N.55611956 du 02/05/2026 à 15h entre GJ PANAZOL-VIGENAL et LIMOGES LAFARGE J.S**

Prévu initialement le 02/05/2026 à 15h, se jouera le 29/04/2026, à 18h30, au stade du VIGENAL à LIMOGES.

Catégorie COUPE U15 et COUPE U17

La commission informe ses clubs que les tirages des coupes ont été effectués le Mardi 21/04/2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne. Ils sont désormais consultables sur le site officiel du District.

- ➔ **Coupe U17 : ½ Finales le 16.05.2026**
- ➔ **Coupe Consolante U17 : Tour de régularisation le 29.04.2026 et ¼ de Finale le 02.05.2026.**
- ➔ **Coupes U15 et Consolante U15 : Tour de régularisation le 29.04.2026 et ¼ de Finale le 06.05.2026**

WEEK-END FUTSAL

La Commission Jeunes informe à l'ensemble des clubs que la J3 du week-end du futsal pour la catégorie U18 se déroulera le Dimanche 17 Mai 2026.

PROCHAINE REUNION

- Le Mardi 28 Avril 2026 à 18h30

INFORMATION FEUILLE DE MATCH

- Suite au mail officiel reçu de la F.F.F, le District informe ses clubs qu'il est important de renouveler leur mot de passe Footclub afin d'assurer la bonne transmission des compositions et des feuilles de match pour les prochaines rencontres.
- Penser à imprimer une feuille de match papier issue de Footclub en cas de dysfonctionnement de la FMI.

A compter du Mardi 09 Décembre 2025, toute F.M.I non informatisée sera amendée auprès des clubs d'un montant de 20€ ainsi que toute F.M.I transmise hors délai sera amendée d'un montant de 25€ (selon relevé de droit financier).

CALENDRIER GENERAL

Les calendriers des compétitions ont été diffusés à compter du 22 août 2025.

La commission rappelle à tous les clubs que tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés.

La commission rappelle à tous les clubs que les demandes doivent obligatoirement passer via Footclub dans les délais impartis, sans quoi, la demande peut ne pas être validée.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance
Alexandre VOISIN

Le secrétaire de séance
Jean-Lou WEBER

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président